

Compte rendu

Groupe de travail : excédents des chantiers du BTP

19 septembre 2017

Maître d'ouvrage

Conseil régional des Pays de la Loire
Tél. 02 28 20 50 00

Cabinet d'ingénierie

INDDIGO NANTES
4 avenue Millet – 44000 NANTES
Tél. 02 40 48 99 99 - Fax 02 40 48 04 44

Rédactrice

Nadège LOSTE, consultante Inddigo

Participants

NOM	Prénom	Structure
ANCEL	Eric	Fnade Pays de la Loire
AUBIN	Patrick	UNICEM Pays de la Loire
AUBRON	Gérard	Région des Pays de la Loire - Direction de la transition énergétique et de l'environnement
BARBIER	Dominique	Carrières indépendantes du Grand Ouest (CIGO)
BARYLO	Pascal	SNBPE
BAZAN	Hugues	SNEFiD
BEUCHER	Anne-Claire	FEDEREC ouest
BOISSON	François	Cellule économique régionale de la construction
BOUTAULT	Pascale	Région des Pays de la Loire - Direction de la transition énergétique et de l'environnement
BUF	Jean-Michel	Conseil régional, élu en charge du Plan de prévention et de gestion des déchets
CHERON	Sylvain	Bati-recyclage
CROIZER	Gwenaëlle	SR BTP
DROUËS	Frédéric	Carrières indépendantes du Grand Ouest (CIGO)/ACCTER
FERBER	Valéry	Novabuild
GAVALLET	Jean-Christophe	FNE
GRELLIER	Christophe	UDPN 44
HENRIAT	Cécile	CAPEB régionale
LECLER	Karen	Mauges Communauté
LOSTE	Nadège	Inddigo
LOUVET	Jean-Christophe	F RTP
MATRAT	Roland	DREAL
MOREL	Isabelle	FFB Pays-de-la-Loire
MOUSAVI	Marjan	IUT de Saint-Nazaire - chaire génie civil éco-construction
NOURRY	Gilles	Fédération du négoce des matériaux de construction et de bois
ORSAT	Annabelle	EDF UP Cordemais
ROUSSEAUX	Sandrine	Capacités CEC
TALBOT	Stéven	UNED
TORLASCO	Emmanuel	UNICEM Pays de la Loire

Ce groupe de travail avait pour finalité de présenter les objectifs de gestion sur les excédents de chantier du BTP retenus lors de la CCES du 13 septembre dernier ainsi que les axes de recommandations pressentis pour l'écriture du Plan déchets, en vue d'un travail contributif des participants du GT sur ces axes et leur déclinaison.

Les échanges et contributions intervenus lors de ce groupe de travail sont les suivants (voir support de présentation joint).

● Présentation des orientations retenues par la CCES du 13 septembre 2017

- ✓ **Emmanuel Torlasco (Unicem)** s'interroge sur l'hypothèse du **maintien des quantités valorisées en remblaiement de carrières aux horizons 2025 et 2031**, compte tenu des objectifs de recyclage sur les terres par ailleurs retenus, ces dernières représentant 95 % des entrants en remblaiement de carrières. **Nadège Loste (Inddigo)** rappelle que le recyclage devra détourner les flux en priorité de l'enfouissement en ISDI (dans lequel les terres représenteraient 1,2 à 1,5 million de tonnes).
- ✓ Dans le **rappel des principales contributions** déjà réalisées par les acteurs, sur la recommandation relative au « *besoin en stockage temporaire* » à proximité des chantiers, **Isabelle Morel (FFB)** précise que ce besoin ne concerne pas que les activités des TP mais également celle du bâtiment (maçonnerie, gros œuvre...). Sur la recommandation relative aux modalités de gestion des déchets (hors compte-prorata ou dans le compte-prorata avec des moyens prévus à la hauteur des besoins), **Cécile Henriat (CAPEB)**, précise que cette recommandation s'applique aussi pour les activités du bâtiment et des TP.
- ✓ **Frédéric Drouës (CIGO/ACCTER)** propose que **les services de l'État soient identifiés dans les « parties prenantes »** pour la mise en œuvre des orientations du Plan.

● Approfondissement de recommandations et orientations : déchets du bâtiment

- ✓ **Sur la prévention des déchets du bâtiment**
Cécile Henriat (CAPEB) propose que les « *matériauthèques* » soient créées à proximité des déchèteries pour pouvoir récupérer les matériaux apportés sur celles-ci. **Nadège Loste (Inddigo)** rappelle l'existence d'appels à projets Ademe en cours, qui concernent la mise en œuvre de la prévention à la source de déchets dans le domaine du bâtiment (Bazed ou encore Démodulor). Une animation régionale en partenariat avec l'Ademe et les organisations professionnelles pourrait être intéressante.
- ✓ **Sur le rôle des déchèteries dans la gestion des déchets du bâtiment**
Cécile Henriat (CAPEB) appuie sur l'importance du maillage de points de dépôts pour les entreprises sur le territoire, pour éviter les dérives de type dépôts sauvages. **Elle pointe l'importance d'une zone de chalandise de ces points d'apport n'excédant pas 10 km.**
La question de la généralisation de l'accès des professionnels en déchèteries est posée. **Karen Leclerc (Mauges Communauté)** cite l'exemple de son territoire où une refonte du réseau de déchèteries est en cours, avec le passage de 20 à 10 déchèteries. Actuellement 1/5 du territoire n'est pas desservi par des déchèteries ouvertes aux professionnels. Mais en l'absence de déchèterie « *privée* » professionnelle, la collectivité renvoie ce fonctionnement.
Pascale Boutault (Région) interroge l'assemblée sur le fait que dans les zones d'habitat moins denses, qui sont des zones où l'implantation de déchèteries professionnelles est économiquement plus difficile, en raison de la faible massification des gisements, le coût de la gestion des déchets des professionnels revient finalement aux collectivités qui acceptent ces derniers sur leurs sites.
Anne-Claire Beucher (Federec) réagit en soulignant l'importance d'un accès payant aux déchèteries, ce que semble partager le groupe de travail. **Jean-Christophe Louvet (FRTP)** rappelle que comme pour des entreprises, les collectivités devraient être en mesure d'équilibrer leurs charges et recettes et trouver des voies d'optimisation et mutualisation pour maintenir l'accès des entreprises sur les déchèteries. Pour **Jean-Christophe Gavallet (FNE)**, ce service « *déchèteries* » est fondamental pour les artisans ruraux. Il cite l'exemple du territoire du Mans Métropole, sur lequel le **contrôle des accès** est en place de manière efficace.
Cécile Henriat (CAPEB) ou encore **Emmanuel Torlasco (Unicem)** proposent un objectif pour le Plan d'absence de « *zones blanches* » sur le territoire pour l'accueil des déchets des entreprises, en prenant en compte les déchèteries publiques et privées. Cet objectif est partagé par les participants du GT, dans une recherche d'égalité des territoires. **Jean-Michel Buf (Région)** rappelle que cette notion est un des fondements du SRADDET (Schéma régional de développement durable et d'égalité du territoire), pour ne pas s'enfermer dans une « *vision métropolitaine* » dans les solutions proposées. Il faut que sur chaque territoire, les entreprises disposent d'une solution facilement identifiable pour l'accueil de leurs déchets.
Sur l'harmonisation des conditions d'entrée des professionnels sur les déchèteries, **Cécile Henriat (Capeb)** propose une harmonisation de ces conditions, dont celle des conditions tarifaires, s'appuyant sur l'exemple mis en œuvre par le

syndicat Trivalis en Vendée. **Gérard Aubron (Région)** rappelle que cette mise en œuvre a été facilitée par l'existence de coûts mutualisés au niveau départemental. Sur cette thématique « Accès des entreprises en déchèteries », des investigations complémentaires doivent être menées à grande échelle pour définir des solutions et organisations davantage harmonisées et réalistes.

✓ **Sur les nouvelles filières de recyclage en déchèteries**

Concernant la filière « Plâtre », Gwenaëlle Croizer (SRBTP) rappelle qu'aujourd'hui cette filière existe, organisée autour de deux sites industriels de production de plâtre (Siniat et Saint-Gobain), et qu'il s'agit maintenant de travailler sur l'amont, sur la logistique de la collecte, sur les méthodes de déconstruction pour avoir des matériaux aptes au recyclage et sur la massification. Il lui semble nécessaire de retrouver dans le Plan les clefs de la chaîne de valeur nécessaire.

Sylvain Chéron (BatiRecyclage) présente le déploiement de la collecte du plâtre de déchèteries en Vendée (65 déchèteries concernées), initiée en raison de l'obligation réglementaire d'interdiction de l'enfouissement du plâtre en ISDND (et en raison des contraintes techniques générées par le plâtre dans les ISDND de Trivalis). Cela doit permettre d'éviter la présence d'H₂S dans le biogaz des ISDND. BatiRecyclage indique travailler sur un projet de valorisation agronomique des déchets de plâtre. La mise en œuvre de la collecte du plâtre sur les chantiers leur paraît plus difficile à mettre en œuvre, en raison des problèmes de « pollution » de bennes et de respect des cahiers des charges très stricts pour la reprise de ce plâtre, fonction des matériaux qui lui sont liés.

Jean-Christophe Gavallet (FNE) rappelle que tant que l'obligation réglementaire d'interdiction de l'enfouissement du plâtre en ISDND ne sera pas respectée, le coût du recyclage du plâtre restera prohibitif. Par ailleurs, il lui semble que si les déchèteries publiques pouvaient initier la mise en œuvre d'une logique de filière sur ce déchet, il est probable que les entreprises du bâtiment seraient ensuite entraînées. Il rappelle que des sites de recyclage comme celui de la société Nantet sont certes éloignés (Chambéry), néanmoins, des modes de transport alternatif (voie ferrée) sur des gisements massifiés pourraient permettre de gérer ces déchets.

Enfin **Isabelle Morel (FFB)** évoque la collecte et le recyclage des chutes de pose dans les chantiers de construction, expériences qu'il serait intéressant de partager. **Jean-Michel Buf (Région)** souligne la **massification des gisements comme facteur de réussite** dans l'exemple de mise en œuvre sur le territoire de Trivalis. L'émergence de nouvelles filières pourrait être ainsi facilitée par la mise en œuvre d'une **commande publique groupée**.

La filière de valorisation du bois de classe B est évoquée par **Stéven Talbot (Uned)**. Il est nécessaire de travailler à la valorisation énergétique de ce flux, en raison des difficultés de valorisation matière.

Concernant la filière de gestion de l'amiante qui ne peut, actuellement et réglementairement, pas être stockée par les entreprises, la difficulté réside dans l'offre actuelle insuffisante de collecte ou dépôt de ces gisements diffus, qui concernent de l'amiante liée ou libre. **Cécile Henriat (CAPEB)** rappelle la nécessité de protocoles de sécurité adéquats validés, notamment sur les déchèteries. Pour **Jean-Christophe Louvet (FRTP)**, il serait nécessaire de disposer d'une réglementation qui permette l'existence de points d'entreposage, qui ne devraient de son point de vue pas être sur le domaine public.

✓ **Sur l'obligation d'organisation de la reprise des déchets par les distributeurs des matériaux de construction**

Gilles Nourry (FNMCB) expose l'avancement de mise en œuvre de cette obligation. Des conventions sont signées avec les recycleurs. La difficulté réside davantage dans l'établissement des conventions avec les collectivités pour le « fléchage » vers les déchèteries publiques, en raison de leur méconnaissance des conséquences possibles sur les flux à gérer sur les déchèteries. Dans les faits, il lui semble que le dispositif ne générera finalement que peu d'afflux supplémentaire ; les demandes des clients des distributeurs semblent, en tous cas, très peu nombreuses. Il rappelle qu'ils n'ont pas le droit de reprendre les déchets dangereux. **Cécile Henriat (Capeb)** indique que la reprise des déchets par les fournisseurs de matériaux est déjà une pratique qui existe notamment pour les peintures. **Jean-Michel Buf (Région)** demande à Gilles Nourry (FNMCB) s'il serait possible d'obtenir une contribution écrite sur la situation de ce déploiement fin 2017, afin de l'intégrer à la rédaction du Plan.

● **Approfondissement de recommandations et orientations : excédents des travaux publics**

✓ **Sur la prévention**

Frédéric Drouës (CIGO/ACCTER) rappelle la notion d'**évitement avant réemploi**, sur laquelle il lui semble qu'une marge de progrès existe via les pratiques de la maîtrise d'ouvrage (en travaillant par exemple davantage sur les tracés des profils en amont des chantiers). Par ailleurs, il demande à ce que soient généralisées les variantes ouvertes dans les appels d'offres permettant au contractant de proposer des méthodes limitant les excédents de chantier.

Pour **Jean-Christophe Gavallet (FNE)**, il faut que les collectivités estiment le coût de ces « produits de fouille » et améliorent leur traçabilité. Aujourd'hui, ce sont les entreprises qui prennent à leur compte la gestion complète de ces

excédents, sans que la réalité des coûts et des pratiques ne transparaisse pour la maîtrise d'ouvrage publique. Il évoque le besoin de plateforme métropolitaine.

Pour le **réemploi sur chantier**, **Frédéric Drouës (CIGO/ACCTER)** rappelle la **nécessité d'emprise élargie** au niveau des chantiers pour gérer les excédents sur place et éviter leur requalification en déchets. **Stéven Talbot (Uned)** précise qu'une réflexion en **amont de plusieurs chantiers** faciliterait le réemploi. **Pascal Barylo (SNBPE)** propose que la **qualification des gisements** soit systématiquement menée, de manière à identifier les gisements valorisables tels que les excédents alluvionnaires. **Jean-Christophe Louvet (FRTP)** rappelle 3 situations principales d'excédents de chantier :

- les excédents issus des chantiers de construction, pour lesquels les pratiques de réemploi se sont bien développées telles que les infrastructures routières ;
- les excédents dont l'évacuation constitue l'objet même du marché : creusement de parking ou de piscine ; et dans ce cas, le maître d'ouvrage se doit de qualifier les excédents ;
- les excédents issus de chantiers dans le cadre de travaux urbains de reconstruction, en fort développement. Dans ce cas, la **quantification et la qualification** sont également indispensables, notamment pour identifier les exutoires possibles (la qualification peut conduire à des excédents non acceptables en ISDI, à orienter en ISDND).

Il rappelle que, sans possibilité d'organiser le stockage de ces excédents de chantier, le réemploi (réutilisation) ne peut pas être mis en œuvre.

Valéry Ferber (Novabuild) évoque une autre responsabilité des maîtres d'ouvrages, en relation avec le **portage de projets d'ISDI**, aujourd'hui par les seules entreprises, et qui ont par conséquent des difficultés à aboutir. Une pénurie de capacités ISDI conduira à un surenchérissement très important du coût d'entrée en ISDI.

✓ **Sur le recyclage des terres**

Frédéric Drouës (CIGO/ACCTER) évoque le frein à cette pratique en liaison avec le **coût bas des matières premières vierges** sur Drouës région.

Sur les dispositifs de **stockage de terres en vue de leur échange via internet** par exemple, **Jean-Christophe Louvet (FRTP)** évoque les difficultés juridiques en liaison avec les problèmes de traçabilité.

Emmanuel Torlasco (Unicem) rappelle **l'impact du chaulage** des terres qui peut être nécessaire pour leur réutilisation, qu'il ne faut pas négliger dans une approche environnementale globale. Il rappelle également que le recyclage des terres s'inscrit en concurrence avec l'utilisation des têtes de carrières. En effet, **Patrick Aubin (Unicem)** rappelle que ces matériaux sont considérés comme des « déchets » s'ils sont stockés plus de 3 ans.

Jean-Michel Buf évoque la notion de sortie du statut de déchets comme élément facilitateur du recyclage des excédents du BTP, dont les travaux au niveau réglementaire n'ont toujours pas abouti.

● **Approfondissement de recommandations et orientations : installations régionales**

✓ **Ouverture des sites aux apporteurs extérieurs**

Frédéric Drouës (CIGO/ACCTER) évoque le contexte de « manque » d'installations qui incite les exploitants à garder leurs capacités pour eux. Davantage d'offre permettrait que davantage de sites soient ouverts aux extérieurs.

Jean-Christophe Louvet (FRTP) rappelle également qu'une incertitude existe sur les entrants extérieurs quant à leur qualification (présence d'amiante ou d'hydrocarbures, teneurs vis-à-vis des seuils d'admissibilité), ce qui conduit les exploitants à limiter ces apports.

Cécile Henriat (Capeb) indique que les petites installations privées ne peuvent tout simplement pas recevoir du public car cela nécessiterait un gardien.

✓ **Tonnages en réutilisation**

Stéven Talbot (Uned) rappelle que les tonnages réutilisés ne sont pas soumis à la déclaration « Gerep ».

✓ **Carrières**

Patrick Aubin (Unicem) rappelle les différences de géologie qui existent au sein de la région, conduisant à différents types d'exploitation de carrières. Il rappelle également l'existence des corridors écologiques (objet du Schéma régional de cohérence écologique, SRCE) et l'effort des carriers sur ces thématiques, tel que l'illustre le retrait temporaire de carrières dans le Bassin du Loir. **Jean-Christophe Gavallet (FNE)** rappelle l'impact des carrières laissées en eau très défavorable pour le climat ; sur ces carrières, des objectifs de remblaiement doivent être fixés. Il revient sur la vision globale qu'il convient d'avoir sur le maillage des exutoires, entre carrières et ISDI : sur un département comme la Sarthe, plutôt qu'un

manque de capacités d'exutoires, il y aurait plutôt un mauvais usage des capacités existantes sur d'anciennes carrières. Un usage concerté des carrières et ISDI permettrait d'améliorer le maillage du territoire.

✓ **Installations de recyclage**

Le maillage présenté correspond à celui du recensement de la CERC dans l'état des lieux fourni à la Région. **Nadège Loste (Inddigo)** précise que les installations mobiles ne sont pas représentées sur les cartes. Néanmoins, les participants soulignent que ce recensement n'est pas exhaustif.

✓ **Maillage des installations et prospective des capacités**

Remarque : **Valéry Ferber (Novabuild)** demande pourquoi en Sarthe la situation présentée sur les capacités ISDI montre des entrants 2015 qui seraient supérieurs aux capacités disponibles en 2015. Il s'agit là d'une erreur sur les 3 sites fermés en 2016, dont les capacités ne figuraient pas pour 2015 dans le fichier transmis par la Dreal. Une capacité 2015 équivalente aux entrants 2015 a été retenue par hypothèse dans la version corrigée du diaporama.

Jean-Christophe Louvet (FRTP) se demande si les secteurs géographiques sans ISDI correspondent ou pas à un manque d'activité. Par ailleurs, il pense que c'est sur les bassins d'activité qu'il faut travailler et inclure le remblaiement de carrière sachant qu'il serait intéressant de connaître le statut actuel des anciennes carrières qui ne sont peut-être pas remblayées.

Des capacités suffisantes à l'échelle d'un département (échelle d'étude proposée dans le GT) peuvent masquer un maillage insuffisant, à l'exemple de la situation vendéenne où une ISDI représente 50 % des capacités disponibles. Sur ce département de la Vendée, **Frédéric Drouès (CIGO/ACCTR)** évoque le besoin d'ISDI mis en évidence dans le Plan BTP de 2016 pour le nord-ouest du département comme difficile à satisfaire en raison du contexte de ce territoire avec des zones humides).

Patrick Aubin (Unicem) souligne qu'il faut différencier les carrières profondes, dont les capacités de remblaiement sont à long terme ; et les carrières de surface qui peuvent être comblées au fil de l'eau, même si c'est avec quelques difficultés de mise en œuvre.

Pour travailler sur le maillage, une approche sur une **échelle plus fine** (exemple des SCOT) ainsi qu'une approche **par type de matériaux** réceptionnés sur les différents sites serait nécessaire. **Nadège Loste (Inddigo)** rappelle que des données beaucoup plus précises que celles disponibles seraient nécessaires pour mener cette approche.

Frédéric Drouès (CIGO/ACCTR) indique la **difficulté d'acceptabilité** des sites qui freine l'émergence des projets.

Jean-Christophe Louvet (FRTP) évoque l'impact du Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), par exemple dans le département du Maine-et-Loire où, selon la zone du territoire, les élus sont plus ou moins enclins à porter de nouveaux projets. La notion de « **solidarité territoriale** » doit être prise en compte dans l'écriture du Plan.

● **Clôture du GT**

Il est rappelé que des **contributions par écrit** peuvent être envoyées à l'adresse mail : dechets-economiecirculaire@paysdelaloire.fr.

Jean-Michel Buf rappelle la réunion de l'après-midi sur le Schéma régional des carrières (pilotage de la Dreal).